

ADDENDA À L'AVIS PUBLIC
ÉLECTION MUNICIPALE DU 2 NOVEMBRE 2025

AUX PROPRIÉTAIRES UNIQUES D'UN IMMEUBLE, AUX OCCUPANTS UNIQUES D'UN
ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE, AUX COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE ET AUX
COOCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE

Veillez prendre note qu'une modification importante a été apportée à l'avis public publié le 10 octobre 2025, relativement à la date limite pour la réception des demandes d'inscription à la liste électorale (ou des procurations), ainsi que des demandes pour le vote par correspondance.

Nouvelle date limite pour le dépôt des demandes :

La date limite pour transmettre au bureau du président d'élection une demande d'inscription, une procuration ou une demande de vote par correspondance est désormais fixée au **20 octobre 2025 à 16 h 30**. Toute demande reçue après cette date ne pourra être considérée.

Les modalités de transmission des documents (par la poste ou par courriel, après impression et signature) demeurent inchangées. Les formulaires requis sont disponibles sur le site internet de la Ville de Bromont ou sur demande auprès du bureau du président d'élection.

Nous invitons toute personne concernée à tenir compte de cette nouvelle échéance afin d'assurer la bonne prise en charge de sa demande.

Pour obtenir des renseignements additionnels ou pour toute question en lien avec ce processus, veuillez communiquer avec le bureau du président d'élection :

88, boulevard de Bromont
Bromont (Québec) J2L 1A1
Téléphone : (450) 534-2021
Courriel : greffe@bromont.com

Bromont, le 16e jour d'octobre 2025

Bernard Caouette, avocat
Président d'élection